AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE
DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية
و الخرائطية و المسح العقاري

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Règlement établi conformément au Dahir n°1-02-298 du 25 rajeb 1423(3 Octobre 2002)
Portant promulgation de la loi N° 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis,
Telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12

TITRE FONCIER	**:** 14810/38
PROPRIETE DITE	**: Hind**
SITUATION	**: Préfecture Skhirat Temara ,Commune de Temara,**

PREAMBULE

Le Présent règlement concerne l'immeuble en copropriété dénommé **« Hind »** Objet [(1)]du TF n°: 14810/38

Situé à : **Préfecture Skhirat Temara , Commune de Temara**

Je soussigné :

Mr : DAHBI Abderrahim
Qualité : Président d'association AZZAITOUNA ASSAKANIA

Adresse : Res Alkhaizourane Imm V Etage 2 Temara

Ayant l'intenetion de diviser par Appartements [(2)] l'immeuble dont les références foncières sont :

Propriété Dite	**: Hind**
Titre Foncier	**:** 14810/38
Superficie	**: 5127 m²**
Consistance	**: Sous sol+RDC+2Etages +Terrasse**

A établi conformément aux dispositions de **la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles batis , telle qu' elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12,** le présent règlement de copropriété qui vise , à régler les rapports De bon voisinage et à définir les droits et charges respectifs des copropriétaires, d'une part, et à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble, d'autre part.

Le présent règlement s'impose aux différents copropriétaires, leurs ayants droits (héritiers), et leurs ayants cause : (Cessionnaires, locataires ou occupants).

Dans chaque contrat de vente , dans les cessions sous toutes leurs formes, et dans chaque acte de location ou bail , Il sera spécifié que le nouvel occupant ou propriétaire s'oblige à l'exécution pleine et entière des clauses, charges et Conditions de présent règlement .

En Plus de préambule , le présent règlement comporte :

I. La description sommaire de l'immeuble et la division par **niveau** et par **partie**.
II. Les quotes-parts et voix.
III. Les règles de copropriété.

(1): Il Peut s'agir d'un titre foncier ou d'une réquisition.
(2) :Il Peut s'agir des : Appartements , Villas, Bureaux, Magasins ou autre locaux , etc.

I-DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU ET PAR PARTIE

1. Description sommaire de l'immeuble

Les constructions sont édifiées sur la totalité de la propriété se composant d'un ensemble Immobilier à usage habitation ayant une consistance **d'un Sous sol+ RDC ,2Etages et une terrasse**, d'une hauteur Total de **+10.20m** au dessus du niveau du trottoir composé de deux parcelles dont les limites sont comme suit :

Parcelle N°1 :

Au Nord Est : Voie d'aménégement MK 25de 15m (T.126793/38) .
Au Nord Ouest : Voie d'aménégement MK 27 de 15m (T.126793/38) .
Au sud Est : T.126795/38 (**T.N**).
Au sud Ouest : Passage de 6m T.126796/38.

Parcelle N°2 :

Au Nord Est : Hlima Bent M'barek, (**T.N**)
Au Nord Ouest : Voie d'aménégement MK 27 de 15m (T.126793/38) .
Au sud Est : T.14811/38 (**T.N**).
Au sud Ouest : Voie d'aménégement MK 25de 15m (T.126793/38) .

2. Description sommaire Par niveau et par partie .

L' ensemble Immobilier dont il est question dans le présent règlement est divisé en 172 Parties, 122 Parties Privatives,dont 121 parties liées et 51 Parties Communes. Les paragraphes qui suivent décrivent les détails des parties par niveau :

Sous Sol

Le sous sol couvrant une superficie de 5127m^2, située entre la cote-2.70m à la cote +0.40 m d'une hauteur de 3.10m, il est divisé en **124** Parties, **121** Parties Privatives et 3Parties Communes décrites comme suivent:

PARTIE **PRIVATIVE** N°4A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 4 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°5A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 5 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°12A **:** de 10m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 12-12a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°13A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 13 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°14A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 14 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°15A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 15-15a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°17A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 17-17a au 2 Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°18A **:** de 9m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 18 au 2 Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°19A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 19 au 2 Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°20A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP20-20a au 2 Etage.

PARTIE **PRIVATIVE** N°22A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 22 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°23A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 23 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°27A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 27-27a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°28A **:** de 9m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 28-28a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°29A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 29 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°30A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 30-30a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°31A **:** de 8m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 31-31a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°32A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 32-32a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°33A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 33 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°34A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 34-34a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°36A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 36 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°37A **:** de 16m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 37 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°38A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 38 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°41A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 41 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°42A **:** de 16m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 42-42a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°43A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 43-43a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°44A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 44 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°46A **:** de 16m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 46 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°47A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 47-47a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°48A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 48-48a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°49A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 49 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°51A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 51 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°52A **:** de 16m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 52 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°53A **:** de 19m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 53 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°56A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 56 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°57A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 57-57a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°58A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 58-58a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°59A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 59 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°61A **:** de 10m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 61 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°62A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 62-62a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°63A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 63-63a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°64A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 64 au

2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°66A **:** de 8m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 66 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°67A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 67 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°68A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 68 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°72A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 72 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°73A **:** de 10m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 73-73a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°74A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 74-74a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°76A **:** de 16m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 76 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°77A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 77-77a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°78A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 78-78a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°80A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 80 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°81A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 81 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°82A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 82 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°83A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 83 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°86A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 86 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°87A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 87 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°88A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 88 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°89A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 89 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°90A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 90 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°91A **:** de 16m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 91 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°92A **:** de 18m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 92 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°93A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 93 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°95A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 95 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°96A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 96 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°97A **:** de 9m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 97 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°98A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 98 au RDC.
.
PARTIE **PRIVATIVE** N°101A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 101 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°102A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 102 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°103A **:** de 16m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 103 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°104A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 104 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°105A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 105 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°106A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 106 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°107A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 107 au 2Etage.

PARTIE **PRIVATIVE** N°108A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 108 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°110A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 110 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°111A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 111 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°112A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 112 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°113A **:** de 10m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 113au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°117A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 117-117a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°118A **:** de 17m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 118-118a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°119A **:** de 16m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 119-119a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°120A **:** de 9m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 120-120a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°121A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 121a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°122A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 122-122a au 2Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°123A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 123-123a au 2Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°124A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 124-124a au 2Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°125A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 125 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°126A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 126-126a au 2Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°128A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 128au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°129A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 129au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°130A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 130 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°131A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 131 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°134A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 134-134a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°135A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 135 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°136A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 136 au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°137A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 137-137a au 1Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°139A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 139-139a au 2Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°140A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 140 au 2Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°141A **:** de 12m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 141 au 2Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°142A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 142-142a au 2Etage.

PARTIE **PRIVATIVE** N°144A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 144 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°145A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 145 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°146A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 146 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°147A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 147 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°150A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 150-150a au 1Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°151A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 151 au 1Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°152A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 152 au 1Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°153A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 153-153a au 1Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°155A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 155-155a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°156A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 156 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°157A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 157 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°158A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 158-158a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°160A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 160 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°161A **:** de 10m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 161 au RDC.
PARTIE **PRIVATIVE** N°166A **:** de 14m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 166-166a au 1Etage.

PARTIE **PRIVATIVE** N°167A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 167au 1Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°168A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 168-168a au 1Etage
PARTIE **PRIVATIVE** N°170A **:** de 11m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 170-170a au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°171A **:** de 15m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 171 au 2Etage.
PARTIE **PRIVATIVE** N°172A **:** de 13m^2 de surface, constituée par Place pour parking, liée à PP 172-172a au 2Etage.

PARTIE PRIVATIVE N°1 : de 2119m^2 de surface, constituée par couloir commun pour les composants du parking+Rampes+Escaliers+SAS.
PARTIE COMMUNE N°2 : de 180m^2 de surface, constituée des murs **,**Piliers
PARTIE COMMUNE N° 3: de 1291m^2 de surface, constituée de terre pleine.

Immeuble A

Rez –de-Chaussée

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 293 m^2,située entre la cote +0.60 m à la cote +4.00 m d'une hauteur de 3.40m il est divisé en 8 parties dont 3 parties privatives et 5 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°4 : un Appartement à usage d'habitation de 73m^2 de surface, Possède PP4A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°5 : un Appartement à usage d'habitation de 97 m^2 de surface Possède PP5A au sous sol.,.

PARTIE PRIVATIVE N°6 : de 17 m^2 de surface, constituée d'un poste transformateur.

PARTIE COMMUNE N°1A : de 3m^2 Constituée d'un Vide/Escaliers vers sous sol.

PARTIE COMMUNE N°7 : de 42 m^2 Constituée par logement concierge

PARTIE COMMUNE N°8 : de 25m^2 Constituée des murs ,, piliers et gaine.

PARTIE COMMUNE N°9 : de 26 m² de surface, constituée par l'entrée d'immeuble et la cage d'escaliers+nourrice ,GT.

PARTIE COMMUNE N°10 : de 10 m² de surface, constituée par Vide/rampe.

PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1

Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (B.C.D.E.F.G.) **:**1962m².

Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1877m².

Total de la Résidence **=5127** m².

Premier Etage

Le premier étage couvrant une superficie de 318m^2 dont 25m² en surplomb, compris entre les cotes +4.20m et +7.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit

PARTIE PRIVATIVE N°12-12a : un Appartement à usage d'habitation de 85 m^2 de surface dont 10 m^2 en surplomb, Possède PP12A au sous sol..

PARTIE PRIVATIVE N°13 :un Appartement à usage d'habitation de 67 m^2 de surface Possède PP13A au sous sol..

PARTIE PRIVATIVE N°14: un Appartement à usage d'habitation de 56 m^2 de surface Possède PP14A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°15-15a : un Appartement à usage d'habitation de 75 m^2 de surface dont 10 m^2 en surplomb Possède PP15A au sous sol..

PARTIE COMMUNE N°8-8a : de 19 m^2 de surface dont 5 m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°9: de 16 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.

PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1

Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (B.C.D.E.F.G.)**:**2068m².

Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L.) **:**1992m².

Total de la Résidence **=5360** m².

Deuxième Etage

Le deuxième étage couvrant une superficie de 318m^2 dont 25m² en surplomb, compris entre les cotes +7.20m et +10.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°17-17a : un Appartement à usage d'habitation de 85 m^2 de surface dont 10 m^2 en surplomb,. Possède PP17A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°18 : un Appartement à usage d'habitation de 67 m^2 de surface , Possède PP18A au sous sol

PARTIE PRIVATIVE N°19 : un Appartement à usage d'habitation de 56 m² de surface Possède PP19A au sous sol..
PARTIE PRIVATIVE N°20-20a : un Appartement à usage d'habitation de 75 m² de surface dont 10 m² en surplomb, Possède PP20A au sous sol..
PARTIE COMMUNE N°8-8a : de 19 m² de surface dont 5 m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines
PARTIE COMMUNE N°9: de 16 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (B.C.D.E.F.G.)**:**2068m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une superficie de 318m² dont 25m² en surplomb,, située au-dessus de la cote +10.20 m, elle est divisé en 3 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N°21-21a: de 293 m² de surface dont 20 m² en surplomb, constituée par une Terrasse .
PARTIE COMMUNE N°8-8a : de 12 m² de surface dont 5 m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines.
PARTIE COMMUNE N°9: de 13 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (B.C.D.E.F.G.)**:**2068m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble B

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 315 m²,située entre la cote +0.60 m à la cote et +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 5 parties dont 2 parties privatives et 3 parties communes décrites comme suivent:
PARTIE PRIVATIVE N°22 : un Appartement à usage d'habitation de 115 m² de surface Possède PP22A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°23 : de 114 m² de surface,. Possède PP23A au sous sol.

PARTIE COMMUNE N°24: de 20 m² de surface , ,constituée des murs, Piliers et gaines..
PARTIE COMMUNE N°25 : de 23 m² de surface, constituée par l'entrée d'immeuble et la cage d'escaliers+nourrice,GT.
PARTIE COMMUNE N°26 : de 43 m² Constituée par logement concierge comprenant : une chambre, un hall, une cuisine , un W.C.
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A..C.D.E.F.G.)**:**1940m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1877m².
Total de la Résidence **=5127** m²

. LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 366m² dont 51m² en surplomb, compris entre les cotes +4.20m et +7.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°27-27a : un Appartement à usage d'habitation de 85 m² de surface dont 15 m² en surplomb Possède PP27A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°28-28a : un Appartement à usage d'habitation de 82 m² de surface dont11 m² en surplomb,. Possède PP28A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°29 : un Appartement à usage d'habitation de 68 m^2 de surface Possède PP29A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°30-30a: un Appartement à usage d'habitation de 88 m^2 de surface dont 10 m^2 en surplomb,. Possède PP30A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°24-24a: de 22 m^2 de surface dont 15 m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines **.**
PARTIE COMMUNE N°25: de 21 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.C.D.E.F.G.)**:**2020m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 366m^2 dont 51m² en surplomb, compris entre les cotes +7.20m et +10.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°31-31a : un Appartement à usage d'habitation de 85 m^2 de surface dont 15 m^2 en surplomb, Possède PP31A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°32-32a : un Appartement à usage d'habitation de 82 m^2 de surface dont 11 m^2 en surplomb,. Possède PP32A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°33 : un Appartement à usage d'habitation de 68 m^2 de surface , Possède PP33A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°34-34a : un Appartement à usage d'habitation de 88 m^2 de surface dont 10 m^2 en surplomb, Possède PP34A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°24-24a : de 22 m^2 de surface , dont 15 m^2 en surplomb ,constituée des murs, Piliers et gaines.
PARTIE COMMUNE N°25: de 21 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.C.D.E.F.G.)**:**2020m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La Terrasse couvrant une superficie de 366m^2 dont 51m² en surplomb, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :
PARTIE COMMUNE N°35-35a : de 337 m^2 de surface dont 44 m^2 en surplomb, constituée par une Terrasse.
PARTIE COMMUNE N°24-24a : de 16 m^2 de surface , dont 7 m^2 en surplomb ,constituée des murs, Piliers et gaines..
PARTIE COMMUNE N°25 : de 13 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A..C.D.E.F.G.)**:**2020m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble C

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 333 m^2,située entre la cote +0.60 m à la cote et +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 5 parties dont 3 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°36 : un Appartement à usage d'habitation de 103 m^2 de surface,. Possède PP36A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°37 : un Appartement à usage d'habitation de 98 m^2 de surface Possède PP37A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°38 : un Appartement à usage d'habitation de 73 m^2 de surface Possède PP38A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°39 : de 23 m^2 de surface , ,constituée des murs, Piliers, gaines.
PARTIE COMMUNE N°40 : de36 m² de surface, constituée par l'entrée d'immeuble et la cage d'escaliers+nourrice,GT
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A..B.D.E.F.G.)**:**1922m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1877m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 353m^2 dont 20m² en surplomb, compris entre les cotes +4.20m et +7.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 7 parties dont 4 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°41 : un Appartement à usage d'habitation de 68 m^2 de surface, Possède PP41A au sous sol. .
PARTIE PRIVATIVE N°42-42a : un Appartement à usage d'habitation de 78 m^2 de surface dont 9 m^2 en surplomb, Possède PP42A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°43-43a : un Appartement à usage d'habitation de 75 m^2 de surface dont 8 m^2 en surplomb, Possède PP43A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°44 : un Appartement à usage d'habitation de 73 m^2 de surface , qui contient :
Possède PP44A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°39-39a: de 25 m^2 de surface dont 3m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N°40: de 24 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°45: de 10 m² de surface, constituée par Vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A..B.D.E.F.G.)**:**2033m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 353m^2 dont 20m² en surplomb, compris entre les cotes +7.20m et +10.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en en 7 parties dont 4 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°46 : un Appartement à usage d'habitation de 68 m^2 de surface
. Possède PP46A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°47-47a : un Appartement à usage d'habitation de 75 m^2 de surface dont 9m^2 en surplomb, Possède PP47A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°48-48a : un Appartement à usage d'habitation de 72 m^2 de surface dont 8 m^2 en surplomb, Possède PP48A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°49 : un Appartement à usage d'habitation de 73 m^2 de surface ,
Possède PP49A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°39-39a: de **26** m^2 de surface dont 3m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°40: de 24 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°45: de **15** m² de surface, constituée par Vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B..D.E.F.G.)**:**2033m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La Terrasse couvrant une superficie de de 353m² dont 20m² en surplomb, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N°50-50a : de 305 m² de surface dont 16 m² en surplomb, constituée par Une Terrasse.
PARTIE COMMUNE N°39-39a: de **20** m² de surface dont 4m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines.
PARTIE COMMUNE N°40: de 13 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers.
PARTIE COMMUNE N°45: de 15 m² de surface, constituée par Vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.D.E.F.G.)**:**2033m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble D

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 343 m²,située entre la cote +0.60 m à la cote et +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 5 parties dont 3 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°51 : un Appartement à usage d'habitation de 109 m² de surfacePossède PP51A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°52 : un Appartement à usage d'habitation de 100 m² de surface, Possède PP52A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°53 : un Appartement à usage d'habitation de 74 m² de surface Possède PP53A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°54 : de 23 m² de surface, constituée, des murs piliers, et gaines
PARTIE COMMUNE N°55 :de 37 m² de surface, constituée par l'entrée d'immeuble et la cage d'escaliers+nourrice,GT.
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C..E.F.G.)**:**1912m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1877m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 363 m², dont 20m² en surplomb située entre la cote +4.20m et +7.00m d'une hauteur de 2.80m, il est divisé en 7 parties dont 4 parties privatives et 3 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°56 : un Appartement à usage d'habitation de 76 m² de surface,
. Possède PP56A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°57-57a : un Appartement à usage d'habitation de 77 m² de surface dont 8 m² en surplomb, PP57A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°58-58a : un Appartement à usage d'habitation de 76 m² de surface dont 8 m² en surplomb, Possède PP58A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°59 : un Appartement à usage d'habitation de 75 m² de surface, Possède PP59A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°54-54a : de 25m² de surface, dont 4m² en surplomb constituée, des murs piliers, gaines,
PARTIE COMMUNE N°55 : de 24 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers.
PARTIE COMMUNE N°60 : de 10 m² de surface, constituée par vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C..E.F.G.)**:**2023m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 363 m², dont 20m² en surplomb située entre la cote +7.20m et +10.00m d'une hauteur de 2.80m il est divisé en 7 parties dont 4 parties privatives et 3 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°61 : un Appartement à usage d'habitation de 76 m² de surface Possède PP61A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°62-62a : un Appartement à usage d'habitation de 74 m² de surface dont 8 m² en surplomb, Possède PP62A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°63-63a : un Appartement à usage d'habitation de 73 m² de surface dont 8 m² en surplomb, Possède PP63A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°64 : de 75 m² de surface Possède PP64A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°54-54a : de 25m² de surface, dont 4m² en surplomb constituée, des murs piliers, gaines,
PARTIE COMMUNE N°55 : de 24 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°60 : de 16 m² de surface, constituée par vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C..E.F.G.)**:**2023m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 363 m², dont 20m² en surplomb, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N°65-65a : de 317 m² de surface dont 16m² en surplomb, constituée par Une Terrasse.,
PARTIE COMMUNE N°54-54a : de 17m² de surface, dont 4m² en surplomb constituée, des murs piliers, gaines,
PARTIE COMMUNE N°55 : de 13 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers.
PARTIE COMMUNE N°60 : de **16** m² de surface, constituée par vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C..E.F.G.)**:**2023m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble E

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 282 m^2,située entre la cote +0.60 m à la cote et +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 7parties dont 3 parties privatives et 4 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°66 : un Appartement à usage d'habitation de 71m^2 de surface Possède PP66A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°67 : un Appartement à usage d'habitation de 85m^2 de surface. Possède PP67A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°68 : un Appartement à usage d'habitation de 48 m^2 de surface. Possède PP68A au sous sol.

PARTIE COMMUNE N°69 : de23 m² de surface, constituée, des murs piliers, gaines,
PARTIE COMMUNE N°70 : de 42 m² de surface,onstituée par l'entrée d'immeuble .et la cage d'escaliers+nourrice.GT.
PARTIE COMMUNE N°71 : de 10m² de surface, constituée, par Vide/rampe.
PARTIE COMMUNE N°1A : de 3m^2 Constituée d'un Vide/Escaliers vers sous sol.
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C..D.F.G.)**:**1973m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1877m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 297 m^2, dont 15m² en surplomb située entre la cote +4.20m et +7.00m m d'une hauteur de 2.80m, il est divisé en 6 parties dont 3 parties privatives et 3 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°72 : un Appartement à usage d'habitation de 71 m^2 de surface. Possède PP72A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°73-73a : un Appartement à usage d'habitation de 74 m^2 de surface, dont 8m² en surplomb Possède PP73A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°74-74a : un Appartement à usage d'habitation de 101 m^2 de surface, dont 4m² en Possède PP74A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°69-69a : de 20 m² de surface, dont 3m² en surplomb constituée, des murs piliers,gaines
PARTIE COMMUNE N°70 : de 21 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers..
PARTIE COMMUNE N°75 : de 10 m² de surface, constituée par vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C..E.F.G.)**:**2089m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 297 m^2, dont 15m² en surplomb ,située entre la cote +7.20m et +10.00m d'une hauteur de 2.80m, il est divisé en 6 parties dont 3 parties privatives et 3 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°76 : un Appartement à usage d'habitation de 71 m^2 de surface, qui contient : 1 salon 2 chambres, un hall, une cuisine, une SDB , un W.C ,1placard, buanderie. Possède PP76A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°77-77a : un Appartement à usage d'habitation de 71 m^2 de surface, dont 8m² en surplomb. Possède PP77A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°78-78a : un Appartement à usage d'habitation de 98 m^2 de surface, dont 4m² en surplomb. Possède PP78A au sous sol.

PARTIE COMMUNE N°69-69a : de 21 m² de surface, dont 3m² en surplomb constituée, des murs piliers,gaines,
PARTIE COMMUNE N°70 : de 21 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers..
PARTIE COMMUNE N°75 : de 15 m² de surface, constituée par vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C..E.F.G.)**:**2089m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 297 m^2, dont 15m² en surplomb ,, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N°79-79a : de 253 m^2 de surface dont 11m^2 en surplomb, constituée par
Une terrasse.
PARTIE COMMUNE N°69-69a : de 16 m² de surface, dont 4m² en surplomb constituée, des murs piliers,gaines,
PARTIE COMMUNE N°70 : de 13 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers..
PARTIE COMMUNE N°75 : de 15 m² de surface, constituée par vide.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2089m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble F

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 308m^2,située entre la cote +0.60 m à la cote +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:
PARTIE PRIVATIVE N°80 : un Appartement à usage d'habitation de 62 m^2 de surface,
, Possède PP80A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°81: un Appartement à usage d'habitation de 74 m^2 de surface, Possède PP81A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°82 : un Appartement à usage d'habitation de 64m^2 de surface, , Possède PP82A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°83 : un Appartement à usage d'habitation de 59m^2 de surface, Possède PP83A au sous sol.

PARTIE COMMUNE N°84 : de 20 m² de surface, constituée des murs piliers,gaines.
PARTIE COMMUNE N°85 : de 29 m² de surface, constituée, par les entrées d'immeubles et la cage d'escaliers+nourrice,GT.
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1

Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E..G.)**:**1947m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1877m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 308m^2 , située entre la cote +4.20m à la cote +7.00m d'une hauteur de 2.80m, il est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°86: un Appartement à usage d'habitation de 74 m^2 de surface Possède PP86A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°87: un Appartement à usage d'habitation de 74 m^2 de surfacePossède PP87A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°88: un Appartement à usage d'habitation de 64 m^2 de surfacePossède PP88A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°89: un Appartement à usage d'habitation de 61 m^2 de surface Possède PP89A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°84 : de 19 m² de surface, constituée des murs piliers,gaines.
PARTIE COMMUNE N°85 : de 16 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT..
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E..G.)**:**2078m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 308m^2 , située entre la cote +7.20m à la cote +10.00m d'une hauteur de 2.80m, il est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°90: un Appartement à usage d'habitation de 74 m^2 de surface Possède PP90A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°91: un Appartement à usage d'habitation de 74 m^2 de surface,. Possède PP91A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°92: un Appartement à usage d'habitation de 64 m^2 de surface. Possède PP92A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°93: un Appartement à usage d'habitation de 61 m^2 de surface, qui contient : 1 salon 2 chambres, un hall, une cuisine, une SDB , un W.C, 2placards . Possède PP93A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°84 : de 19 m² de surface, constituée des murs piliers,gaines.
PARTIE COMMUNE N°85 : de 16 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E..G.)**:**2078m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 308m^2, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N°94 : de 285 m^2 de surface, constituée par une Terrasse.
PARTIE COMMUNE N°84 : de 10 m² de surface, constituée des murs piliers,gaines.

PARTIE COMMUNE N°85 : de 13 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E..G.)**:**2078m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble G

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 381m^2,située entre la cote +0.60 m à la cote et +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°95 : un Appartement à usage d'habitation de 59 m^2 de surface,. Possède PP95A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°96: un Appartement à usage d'habitation de 66 m^2 de surface, Possède PP96A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°97 : un Appartement à usage d'habitation de 109m^2 de surface,. Possède PP97A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°98 : un Appartement à usage d'habitation de 97m^2 de surface, Possède PP98A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°99 : de 21 m² de surface, constituée des murs piliers,gaines.
PARTIE COMMUNE N°100 : de 29 m² de surface, constituée, par les entrées d'immeubles et la cage d'escaliers+nourrice,GT
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F..)**:**1874m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1877m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 381m^2 , située entre la cote +4.20m et +7.00m d'une hauteur de 2.80m, il est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°101: un Appartement à usage d'habitation de 60 m^2 de surface, Possède PP101A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°102: un Appartement à usage d'habitation de 66 m^2 de surface,. Possède PP102A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°103: un Appartement à usage d'habitation de 119 m^2 de surfacePossède PP103A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°104: un Appartement à usage d'habitation de 102 m^2 de surface, Possède PP104A au sous sol.
PARTIE COMMUNE N°99 : de 20 m² de surface, constituée des murs piliers, gaines.
PARTIE COMMUNE N°100 : de 14 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.)**:**2005m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 381m^2 , située entre la cote +7.20m et +10.00m d'une hauteur de 2.80m, il est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°105: un Appartement à usage d'habitation de 60 m^2 de surface,
Possède PP105A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°106: un Appartement à usage d'habitation de 66 m^2 de surface,. Possède PP106A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°107: un Appartement à usage d'habitation de 119 m^2 de surface. Possède PP107A au sous sol.

PARTIE PRIVATIVE N°108: un Appartement à usage d'habitation de 102 m^2 de surface, Possède PP108A au sous sol.

PARTIE COMMUNE N°99 : de 20 m² de surface, constituée des murs piliers, gaines.
PARTIE COMMUNE N°100 : de 14 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F..)**:**2005m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 381m^2, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N°109 : de 355 m^2 de surface, constituée par une Terrasse.
PARTIE COMMUNE N°99 : de 13 m² de surface, constituée des murs piliers, gaines.
PARTIE COMMUNE N°100 : de 13 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F..)**:**2005m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.L **:**.) **:**1992m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble H

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 541 m^2,située entre la cote +0.60 m à la cote +4.00 m d'une hauteur de 3.40m il est divisé en 8parties dont 4 parties privatives et 4 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°110 : un Appartement à usage d'habitation de 122 m^2 de surface,
Possède PP110A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°111 : un Appartement à usage d'habitation de 110 m^2 de surface,. Possède PP111A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°112 : un Appartement à usage d'habitation de 119 m^2 de surface Possède PP112A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°113 : un Appartement à usage d'habitation de 100 m^2 de surface, , Possède PP113A
PARTIE COMMUNE N°114 : de 30m^2 Constituée des murs ,, piliers et gaine.
PARTIE COMMUNE N°115 : de 44 m² de surface, constituée par l'entrée d'immeuble , la cage d'escaliers +nourrice ,GT.
PARTIE COMMUNE N°116 : de 12 m² de surface, constituée par Vide/rampe.

PARTIE COMMUNE N°1A : de 4m^2 Constituée d'un Vide/Escaliers vers sous sol.
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2255m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (.M.N.L **:**.) **:**1336m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 596m^2 dont 55m² en surplomb, compris entre les cotes +4.20m et +7.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 8 parties dont 5 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°117-117a : un Appartement à usage d'habitation de 104 m^2 de. Possède PP117A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°118-118a : un Appartement à usage d'habitation de 91 m^2 de surface
Possède PP118A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°119-119a : un Appartement à usage d'habitation de 102 m^2 de surface dont 6 m^2 en surplomb, Possède PP119A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°120 : un Appartement à usage d'habitation de 79 m^2 de surface. Possède PP120A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°121-121a : un Appartement à usage d'habitation de 93 m^2 de surface dont 10 m^2 en surplomb, Possède PP121A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°114-114a : de 32 m^2 de surface dont 10 m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines.
PARTIE COMMUNE N°115: de31 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°116: de64 m² de surface, constituée par Vide/cours
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (.M.N.L **:**.) **:**1396m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 596m^2 dont 55m² en surplomb, compris entre les cotes +7.20m et +10.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 8 parties dont 5 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°122-122a : un Appartement à usage d'habitation de 104 m^2 de surface dont 19 m^2 en surplomb Possède PP122A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°123-123a : un Appartement à usage d'habitation de 91 m^2 de surface dont 10 m^2 en surplomb, Possède PP123A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°124-124a : un Appartement à usage d'habitation de 102 m^2 de surface dont 6 m^2 en surplomb Possède PP124A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°125 : un Appartement à usage d'habitation de 79 m^2 de surface ,
Possède PP125A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°126-126a : un Appartement à usage d'habitation de 93 m^2 de surface dont 10 m^2 en surplomb, Possède PP126A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°114-114a: de 32 m^2 de surface dont 10 m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines.
PARTIE COMMUNE N°115: de31 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°116: de64 m² de surface, constituée par Vide/cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (.M.N.L **:**.) **:**1396m².

Total de la Résidence **=5360** m².

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 596m² dont 55m² en surplomb,, située au-dessus de la cote +10.20 m, elle est divisé en 4 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N°127-127a : de 494 m² de surface, dont 48m² en surplomb, constituée par une Terrasse.
PARTIE COMMUNE N°114-114a : de 27 m² de surface dont 7 m² en surplomb, ,constituée des murs , Piliers et gaines.
PARTIE COMMUNE N°115: de 11 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°116: de 64 m² de surface, constituée par Vide/cours
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (.M.N.L **:**.) **:**1396m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble M

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 478m²,située entre la cote +0.60 m à la cote +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°128 : un Appartement à usage d'habitation de 80 m² de surface.Possède PP128A sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°129 : un Appartement à usage d'habitation de 134 m² de surface, Possède PP129A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°130 : un Appartement à usage d'habitation de 130 m² de surface Possède PP130A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°131 : un Appartement à usage d'habitation de 67 m² de surface, Possède PP131A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°132 : de 33 m² de surface , ,constituée des murs, Piliers et gaines..
PARTIE COMMUNE N°133 : de 34 m² de surface, constituée par l'entrée d'immeuble et la cage d'escaliers+nourrice,GT.
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2255m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (.H.N.L **:**.) **:**1399m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 500m² dont 23m² en surplomb, compris entre la cote +4.20m à la cote +7.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 7 parties dont 4 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°134-134a : un Appartement à usage d'habitation de 83 m² de surface dont 9 m² en surplomb,. Possède PP134A au sous sol.
PARTIE PRIVATIVE N°135 : un Appartement à usage d'habitation de 71 m² de surface Possède PP135A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°136 : un Appartement à usage d'habitation de 72 m² de surface , Possède PP136A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°137-137a:un Appartement à usage d'habitation de 80 m² de surface dont 9 m² en surplomb Possède PP137A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°132-132a: de 24 m² de surface dont 4 m² en surplomb, ,constituée des murs , Piliers et gaines **.**
PARTIE COMMUNE N°133: de 21 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.

PARTIE COMMUNE N°138: de 149 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (.M.N.L **:**.) **:**1492m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 500m² dont 22m² en surplomb, compris entre la cote +7.20m à la cote +10.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 7 parties dont 4 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°139-139a : un Appartement à usage d'habitation de 83 m² de surface dont 9 m² en surplomb, Possède PP139A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°140 : un Appartement à usage d'habitation de 71 m² de surface Possède PP140A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°141 : un Appartement à usage d'habitation de 72 m² de surface Possède PP141A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°142-142a: un Appartement à usage d'habitation de 80 m² de surface . Possède PP142A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°132-132a: de 24 m² de surface dont 4 m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines **.**
PARTIE COMMUNE N°133: de 21 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°138: de 149 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (.H.N.L **:**.) **:**1492m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La Terrasse couvrant une superficie de 500m² dont 22m² en surplomb, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N°143-143a : de 320 m² de surface dont 18 m² en surplomb, constituée par une Terrasse.
PARTIE COMMUNE N°132-132a: de 20 m² de surface dont 4 m² en surplomb, ,constituée des murs Piliers et gaines **.**
PARTIE COMMUNE N°133: de 11 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers.
PARTIE COMMUNE N°138: de 149 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (.H.N.L **:**.) **:**1492m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble N

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 474 m²,située entre la cote +0.60 m à la cote et +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 6 parties dont 4 parties privatives et 2 parties communes décrites comme suivent:
PARTIE PRIVATIVE N°144 : un Appartement à usage d'habitation de 68 m² de surface, Possède PP144A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°145 : un Appartement à usage d'habitation de 130 m² de surface, Possède PP145A au sous sol

PARTIE PRIVATIVE N°146 : un Appartement à usage d'habitation de 133 m² de surface Possède PP146A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°147 : un Appartement à usage d'habitation de 78 m² de surface Possède PP147A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°148 : de 31 m² de surface , ,constituée des murs, Piliers, gaines.
PARTIE COMMUNE N°149 : de34 m² de surface, constituée par l'entrée d'immeuble et la cage d'escaliers+nourrice,GT
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2255m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M..L **:**.) **:**1403m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 495m² dont 21m² en surplomb compris entre les cotes +4.20m et +7.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 7 parties dont 4 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°150-150a : un Appartement à usage d'habitation de 80 m² de surface Possède PP150A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°151 : un Appartement à usage d'habitation de 73 m² de surface , Possède PP151A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°152 : un Appartement à usage d'habitation de 71 m² de surface Possède PP152A au sous sol

PARTIE PRIVATIVE N°153-153a :un Appartement à usage d'habitation de 81 m² de surface dont 10 m² en surplomb, Possède PP153A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°148-148a : de 22 m² de surface dont 2m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines **.**
PARTIE COMMUNE N°149: de 20 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°154: de 148 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M..L .) **:**1497m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 495m² dont 21m² en surplomb compris entre les cotes +7.20m et +10.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 7 parties dont 4 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°155-155a : un Appartement à usage d'habitation de 80 m² de surface dont 9 m² en surplomb, Possède PP155A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°156 : un Appartement à usage d'habitation de 73 m² de surface Possède PP156A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°157 : un Appartement à usage d'habitation de 71 m² de surface , . Possède PP157A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°158-158a : un Appartement à usage d'habitation de 81 m² de surface dont 10 m² en surplomb. Possède PP158A au sous sol

PARTIE COMMUNE N°148-148a: de 22 m^2 de surface dont 2m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines **.**
PARTIE COMMUNE N°149: de 20 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°154: de 148 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M..L .) **:**1497m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La Terrasse couvrant une superficie de 495m^2 dont 22m² en surplomb, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N°159-159a : de 316 m^2 de surface dont 16m^2 en surplomb, constituée par Une Terrasse.
PARTIE COMMUNE N°148-148a: de 20 m^2 de surface dont 5m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines **.**
PARTIE COMMUNE N°149: de 11 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°154: de 148 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M..L .) **:**1497m².
Total de la Résidence **=5360** m².

Immeuble L

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée couvrant une superficie de 384 m^2,située entre la cote +0.60 m à la cote et +4.00 m d'une hauteur de 3.40m, il est divisé en 7 parties dont 2 parties privatives et 5 parties communes décrites comme suivent:

PARTIE PRIVATIVE N°160 : un Appartement à usage d'habitation de 75 m^2 de surfacePossède PP160A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°161 : un Appartement à usage d'habitation de 160 m^2 de surface, Possède PP161A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°162 : Logement concierge de 67 m^2 de surface
PARTIE COMMUNE N°163: de 32m^2 de surface , ,constituée des murs, Piliers, gaines.
PARTIE COMMUNE N°164 : de37 m² de surface, constituée par l'entrée d'immeuble et la cage d'escaliers+nourrice,GT.
PARTIE COMMUNE N°165 : de10 m² de surface, constituée par Vide/rampe.
PARTIE COMMUNE N°1A : de 3m^2 Constituée d'un Vide/Escaliers vers sous sol.
PARTIE COMMUNE N°11 : de 995 m² de surface, constituée par passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2255m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N.**:**1493m².
Total de la Résidence **=5127** m².

LE PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 401m² dont 17m² en surplomb compris entre la cote +4.20m à la cote +7.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 6 parties dont 3 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°166-166a : un Appartement à usage d'habitation de 80 m² de surface dont 9 m² en surplomb, Possède PP166A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°167 : un Appartement à usage d'habitation de 68 m² de surface . Possède PP167A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°168-168a : un Appartement à usage d'habitation de 86 m² de surface dont 5m² en surplomb, Possède PP168A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°163-163a: de 20 m² de surface dont 2m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines
PARTIE COMMUNE N°164: de 16 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°169: de 131 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N. .) **:**1591m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LE DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 401m² dont 17m² en surplomb compris entre les cotes +4.20m et +7.00m d'une hauteur de 2.80m, est divisé en 6 parties dont 3 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°170-170a : un Appartement à usage d'habitation de 80 m² de surface dont 9 m² en surplombPossède PP170A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°171 : un Appartement à usage d'habitation de 68 m² de surface Possède PP171A au sous sol
PARTIE PRIVATIVE N°172-172a : un Appartement à usage d'habitation de 86 m² de surface dont 5 m² en surplomb, Possède PP172A au sous sol
PARTIE COMMUNE N°163-163a: de 20 m² de surface dont 2m² en surplomb, ,constituée des murs , Piliers et gaines
PARTIE COMMUNE N°164: de 16 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°169: de 131 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N. .) **:**1591m².
Total de la Résidence **=5360** m².

LA TERRASSE

La Terrasse couvrant une superficie de 401m² dont 17m² en surplomb, compris au dessus de la cote +10.20m, est divisé en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N°173-173a : de 240 m² de surface dont 14 m² en surplomb, constituée par Une Terrasse.
PARTIE COMMUNE N°163-163a : de 19 m² de surface dont 3m² en surplomb, ,constituée des murs, Piliers et gaines
PARTIE COMMUNE N°164: de 11 m² de surface, constituée par la cage d'escaliers+GT.
PARTIE COMMUNE N°169: de 131 m² de surface, constituée par Vide/Cours.
PARTIE COMMUNE N°16 : de 982 m² de surface, constituée par V/ passage privé de 6m et de 10m relatifs à P1
Total de surface des immeubles sur parcelle 1 (A.B.C.D.E.F.G.)**:**2386m².
Total de surface des immeubles sur parcelle 2 (H.M.N. .) **:**1591m².
Total de la Résidence **=5360** m².

III – RÈGLES DE COPROPRIETE

CHAPITRE I
OBJET

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligation des copropriétaires découlant de **la loi 18 00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 1O6-12** et notamment:
- organiser l'administration de l'ensemble immobilier. (Où résidence);
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet ensemble immobilier (ou résidence), de son assurance et de sa restauration

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire.

CHAPITRE:II
Droits des copropriétaires sur les parties communes

Article 3: Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative dans l'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes dans l'immeuble et dans l'ensemble immobilier (ou résidence) suivant les tantièmes indiqués au tableau annexe au présent règlement de copropriété.

CHAPITRE III

Cession — Quitus

Article 4 :La cession des lots de l'immeuble est libre. **Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.**

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires

Faute d'avoir obtenu ce quitus, i est fait application des dispositions **des articles 42 et 43 de la loi précitée.**

CHAPITRE IV

Parties privatives— Parties commues.

Article 6 : Parties privatives:

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.

Conformément à l'article 2 **de la loi 18.00 relative au statut de la copropriétés des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12**, elles comprennent, notamment sans que cette énonciation ne soit limitative ,

- Les cloisons intérieures avec leurs portes.
- les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol, et de plafond.
- Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores ,ainsi que leurs chambranles ,leurs

châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs .

- Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères.
- Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias ainsi que tous leurs accessoires.

Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc …

- Les installations d'eau chaude et de climatisation
- La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent.
- Tout ce qui concerne décoration : glaces, peinture, boiserie etc.....

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve a l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

Article 7 : Parties communes:

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de **la loi 18.00 relative au statut de la. Copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12** son celles qui sont affectées à l'usage, ou à l'utilité de tous les copropriétaires au certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative;

- Sol, sauf **les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée**.

- **Le sous –sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.**
- **Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.**
- Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de

charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.

- Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.
- Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privative.
- Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.
- Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun, les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages. Les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc……se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;
- Canalisation : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;
- Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;
- Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;
- Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties des ces conduits affectées à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives.
- Locaux poubelles avec leurs accessoires ;

• Appareils et installations de défense contre l'incendie.
• Administration de l'immeuble, dépendances et autre locaux des services communs.
• Installation téléphonique.
• Piscines, parc de jeux, bassin etc.

Article 8 : Murs mitoyens

Les murs et cloisons non porteurs séparant deux appartements sont mitoyens, entre les parties Privatives contigües. (Article 4 bis de la loi précitée)

CHAPITRE V

Droits et obligations des copropriétaires et occupants

Article 9 : Usage des parties communes:

• Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant pourra user librement des parties, communes à condition, de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
• Toutes les parties commune, notamment les passages et allées, entrées, Places vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, Literie, meubles, etc..

• Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons . Tout accès. ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.

• Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité,
Éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.

• aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra installée Sur les façades
de l'immeuble.

Article 10: Usage des parties privatives :

• Dispositions générales :

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats

• Conditions d'occupation:

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenu de l'immeuble et de **l'ensemble immobilier (ou résidence)** ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

•Dispositions particulières

- Animaux:

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

- Utilisation des fenêtres et balcons:

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être ternis en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront secoués ou brossés par les fenêtrés et balcons.

- Façades — enseignes:

I ne pourra être établi sur les façades rien1 puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades .**sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires**, est strictement interdite.

Plaques d'identité:

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou Locaux une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques dimensions, matériaux etc... devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

-Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son:

les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilises avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des Locaux ou ils fonctionnent.

Travaux et modifications:

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de Réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires. Aux parties communes.
Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.
Dans le cas ou ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.
Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc. …
Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :
Concernent les gros-œuvres de l'édifice,
Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres; stores, barres d'appui, balcons balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas Partie des choses communes.

-Parking

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures, Il ne pourra y être entrepose aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.
Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès L'emploi des klaxons est strictement interdit.

CHAPITRE VI

Personnel de service-charges

Article 11: Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic de. **l'ensemble immobilier (ou résidence)**, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.
Article 12: En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire d'un concierge pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux **conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.**
Article 13: Les charges communes comprennent,: des parties communes
Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, **la maintenance des équipements collectifs et des services communs**, énumérés ci-dessous:
• Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
• Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc..
• Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.
• Les frais de gestion et d'administration du syndic.
• Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment:

- La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
- La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes
- Le salaire du personnel.
- L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
- Aménagement d'accès réservés aux handicapés.
- Aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative

Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges estimées provisoirement aux dépenses annuelles.

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties Communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus

CHAPITRE VII

Comptes des charges

Article 15: Les comptes des charges **communes relatifs à l'immeuble et à l'ensemble immobilier (ou résidence)** seront arrêtés annuellement et soumis à L'approbation de l'assemblée générale **du conseil syndical**. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par
Le syndic à chaque copropriétaire.

Article 16: Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leurs quotes-parts des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

Article 17: Les copropriétaires qui aggraveraient par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

Article 18: La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles i1 est assujetti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

CHAPITRE VIII

Assurances

Article 19: Le syndicat des copropriétaires **ou le conseil syndical** est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, te syndicat **ou le conseil syndical** peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire.

CHAPITRE IX

Administration des parties communes

Section I : Le syndicat des Copropriétaires

*** Selon les cas**

Article 20 : Constitution — Objet — Compétence:

Conformément à l'article 13 de **la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12**, le syndicat des copropriétaires est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par sans chapeau le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section II: L'Assemblée générale

Organisation et attributions

Article 21: Assemblée générale du syndicat des copropriétaires:

• L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de **l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.**

• L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : **du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.**

• L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistre dans un registre spécial Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
• L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (**art l6bis3 de la loi précitée).**
• L'assemblée générale procède a l'organisation de la copropriété conformément a la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical;

L'assemblée générale est chargée de :

- La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité , la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;
- La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
- La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- La désignation du conseil syndic, s'il y a lieu ;
- L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;
  L'approbation du budget du syndic, la fixation des charges et le plafond des dépenses
- L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic;
- L'approbation du montant des charges et leur répartition.

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

Section III : le conseil syndical

Article 23 Constitution — Objet — Compétence :

conformément l'article 29 de la loi 18,00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, iI est constitué d'office un conseil syndical composé d'un représentant de chaque immeuble et de son délégué.

le conseil syndical a pour mission la conservation de l'ensemble immobilier ou résidence, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des
Dispositions du présent règlement de copropriété. li est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section IV : L'Assemblée générale

Organisation et attributions

Article 24 : Assemblée générale

• L'assemblée général tient sa première réunion à l'initiative d'au moins deux ou de plusieurs de ses membres et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion Conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
• L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins chaque six mois et ce conformément aux articles : 29 de la loi précitée.

• L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise,
• L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les membres, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 29 de la loi précitée),
• L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical;
L'assemblée, générale est chargée de:
• la prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants;
• la gestion ces parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance;
• La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint;
• La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu;
• L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice;
• L'octroi, au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures;
• L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses
L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic;

- L'approbation du montant des charges et leur répartition-Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement

Section V : Le Syndic

: Article 25 : Les attributions du syndic sont:
• L'exécution des dispositions du règlement de copropriété:
• La préparation de l'ordre du jour des réunions de 1'assemblée général
• La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers;
• Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretient, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs;
• La réparations urgente;

• La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen son approbation par l'assemblée générale.

• L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une compatibilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire;
• Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé
• Aviser les copropriétaires de la situation de a trésorerie du syndicat tous les trois mois
• La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et facilite à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue
de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité
syndicat,

• Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celle qui lui sont déléguées.
• Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale.

Article 26: A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenue, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

Fait à …… .le……..